CASC

Coalition pour l'Accessibilité aux Services des CLE

Bulletin
Septembre 2016

Mandat de la CASC

- le respect des droits des personnes qui reçoivent de l'aide de dernier recours, qu'elles aient ou non des contraintes à l'emploi.
- l'amélioration des communications aux prestataires et l'humanisation des services du MESS.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CASC

Suivez-nous : https://www.facebook.com/cascquebec

Visitez: http://coalition-cascquebec.org/

Vous pouvez aussi nous contacter:

Nathalie Rech
Organisatrice communautaire
Projet Genèse
(514)738-2036
poste 402

info@coalition-cascquebec.org

RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE:
PROJET DE LOI 70: Les pénalités demeurent

Le 20 septembre, à l'occasion de la rentrée parlementaire la Coalition Objectif Dignité a lancé une contre-proposition au Ministre Blais. Il s'agissait d'un « nouveau » programme Objectif emploi qui serait volontaire, sans pénalité et accessible à tous et toutes. Le scénario proposé par la Coalition prévoyait la réintroduction de la rencontre initiale entre la personne qui fait une demande d'aide sociale et unE agentE d'aide socioéconomique. Le scénario de la Coalition proposait également d'annuler les coupes à la prestation de base en cas de non-participation au programme Objectif emploi et d'uniformiser le montant de l'allocation pour participation. En cas d'absences non motivées, l'allocation de participation serait réduite proportionnellement au nombre de jours d'absence. Le ministre s'est montré totalement sourd à nos propositions.

Devant la menace imminente de baîllon, le Parti Québécois et Québec Solidaire viennent de proposer le 28 septembre au ministre des compromis pour faire des gains minimums pour les personnes assistées sociales avant l'adoption du Projet de loi. Les amendements proposés concernent la possibilité de révision, ainsi que d'inscrire explicitement dans la loi qu'Objectif Emploi ne s'adresserait qu'aux primo-demandeurs. Le ministre a acquiescé à ces suggestions ainsi qu'à la demande d'avoir une évaluation présentée en commission parlementaire 2 ans après son implantation. Le projet de loi doit être adopté par vote d'ici le 24 novembre.

pour écouter les points de presse du 28 septembre:
http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/activites-presse/AudioVideo-69149.html
http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/activites-presse/AudioVideo-69147.html

vous pouvez aussi lire:
http://www.ledevoir.com/politique/quebec/481098/aide-sociale-un-compromis-permet-d-eviter-le-baillon

COALITION OBJECTIF DIGNITÉ

NON au projet de loi 70

RÈGLEMENT SUR LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS
À LIRE, RÉPONDRE ET/OU DIFFUSER

Comme vous le savez, en juillet 2015 le gouvernement a haussé l'exclusion prévue relativement à la valeur nette de la résidence de 90 000 $ à 142 100 $ (indexation 2016 145 979.00$) dans le cadre du Programme d'aide sociale et de 130 000 $ à 203 000 $ dans le cadre du Programme de solidarité sociale.

Comme la période de grâce pour vendre leur maison est expirée et qu'en plus, en janvier est apparu un nouveau rôle triennal qui a eu pour effet d'augmenter les valeurs des maisons et que plusieurs sont exclus de l'aide sociale à compter de septembre.

Ainsi pour combattre ce problème, la Coalition pour l'accessibilité dans les Centres locaux d'emploi, fait appel à vous pour nous alimenter des cas où les prestataires sont pénalisés ou doivent vendre leur maison en raison de sa valeur. Nous sommes à monter un dossier pour démontrer les impacts néfastes de ce changement règlementaire pour revendiquer la correction de ce problème.

Veuillez nous faire parvenir vos exemples par le biais de LASTUSE du Saguenay.
94 Jacques-Cartier Est, suite 101, Chicoutimi, Qc, G7H 1Y3
Courriel : lastuse@lastuse.ca
Télécopieur : 418-543-3569
Merci de votre contribution!

Pauvreetcaptif.com

Une requête a été déposée devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) afin d'invalider la disposition réglementaire qui restreint de manière abusive les déplacements des prestataires d'aide sociale. Depuis mai 2015, une personne qui quitte le Québec pour plus de 7 jours consécutifs - ou 15 jours cumulatifs - dans un même mois perd son droit à l'aide sociale. Arié Moyal, représenté par Me Stéphane Proulx des Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, conteste cette mesure.

La Ministre de la Justice Stéphanie Vallée, en sa qualité de Procureure générale du Québec (PGQ), a été informée du dépôt de la requête selon laquelle la disposition réglementaire contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Charte des droits et libertés de la personne qui protègent les droits à la libre-circulation, à la dignité et à l'égalité.

Rappelons qu'au moment de l'étude du projet de loi en mars 2015, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse déclarait « que cette mesure est de nature à accroître les préjugés partagés envers les personnes prestataires d'un programme d'aide financière, laissant penser que ces personnes profitent de voyages aux frais de l'État. (…) Les idées reçues et accusations implicites à cet égard n'ont donc pas lieu d'être.»

Témoins des conséquences de cette nouvelle restriction dans la vie de leurs membres et participant.e.s, les groupes communautaires à l'initiative de la campagne pauvre + captif ont documenté les impacts de cette immobilisation forcée, qui s'attaque à la dignité des gens qui reçoivent de l'aide de dernier recours et renforce les préjugés contre les personnes vivant en situation de pauvreté. Pour en savoir plus: pauvreetcaptif.com

APPEL AUX DONS...La CASC a besoin de vos dons pour pousuivre son travail en 2016-2017, notamment pour faire parler des obstacles bureaucratiques rencontrés par les personnes assistées sociales dans l'accès aux prestations. Vos dons nous permettront d'organiser des actions ou conférences de presse, de payer pour des conférences téléphoniques, etc.
Merci d'avance! Vos dons doivent être au nom du Welfare Rights Committee en précisant dans le bas du chèque que le montant est destiné à la CASC et le faire parvenir au 2390, Ryde, Mtl, Qc, H3K 1R5.